

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 57 (1969)

Heft: 99

Artikel: Tessin : le droit de vote pour les femmes dès 1971

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272358>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rencontre de l'Association suisse des femmes de carrières libérales et commerciales

Les valeurs humaines dans le monde d'aujourd'hui

Tel était le thème de la rencontre qu'avait organisée l'Association suisse des femmes de carrières libérales et commerciales du 12 au 15 juin, à Lucerne. Deux cent cinquante participantes s'y retrouvèrent, venant non seulement de Suisse, mais aussi d'Allemagne, d'Autriche, de Hollande, du Danemark et d'Angleterre. C'était la troisième rencontre pour les membres de langue allemande; les deux premières avaient eu lieu à Graz et à Hambourg. Ces rencontres sont généralement organisées comme des séminaires: les années qui ne prévoient ni congrès de la Fédération internationale, ni de réunion du Conseil des directeurs (Board meeting); elles permettent aux membres de langue allemande de rencontrer des concœurs étrangères et de profiter d'un séminaire centré sur des problèmes actuels.

La rencontre de Lucerne a été ouverte par la présidente centrale de l'Association suisse, Mlle Madeleine Jaccard (Genève) et par Mlle Marie van der Ent (Hollande), première vice-présidente de la Fédération internationale.

Mlle van der Ent a lu le message de la présidente internationale, Mlle Patience Thoms, laquelle insiste sur trois points: 1. La nécessité pour les femmes de combattre l'ignorance et l'étroitesse d'esprit qui engendrent la discrimination; 2. L'encouragement qu'il faut apporter aux jeunes femmes pour qu'elles développent les qualités nécessaires aux responsabilités qu'elles auront à assumer dans leur vie privée, familiale et communautaire; 3. L'importance qu'il y a à augmenter le nombre de membres dans les clubs.

EXPOSÉS ET DISCUSSIONS

Pour la première séance, vendredi matin, la présidence fut confiée à Mlle André Lappé, du Club de Zurich. Le premier des neuf exposés était celui du Dr Guido Pidermann, prononcé par son ami, l'écrivain Hans Schumacher (Zurich). En effet, le Dr Pidermann, chirurgien et médecin en chef d'une commission de la Croix-Rouge se trouve actuellement au Biafra. La conférence a beaucoup impressionné l'auditoire. Durant la guerre qui abolit si vite les valeurs matérielles, nous réalisons mieux les valeurs humaines que pendant la vie quotidienne. La charité, l'esprit de dévouement et de sacrifice reprennent tous leurs sens et c'est la tâche des femmes de les mettre en pratique actuellement.

La deuxième séance fut conduite par Mlle Ursula Bader (Berne), traitait des problèmes de formation professionnelle et de perfectionnement des connaissances. C'était encore un thème actuel infiniment intéressant et fascinant. Il appartenait à Mme E. Müller-Luckmann, professeur à l'Université de Braunschweig, Mme Anna Fleisch, docteur en médecine, de Vienne, et au professeur Leo Nadig d'orienter l'assistance sur le programme et le but de l'École pour la formation du cadre commercial (Kaderschule Zürich). Les questions posées et les discussions qui suivirent prouvèrent l'intérêt soulevé par ces problèmes.

Sous la présidence de Mme Verena Bodmer-Gessner (Zurich), des discussions s'engagèrent le deuxième jour autour du thème de trois conférences prononcées par Mlle Yvonne Hegel, directeur de la Société d'assurance Helvetia, Zurich (« La femme dans la vie économique »), Mlle Elisabeth Feller, industrielle à Horgen (« La femme dans l'industrie »), et le professeur Heidi Fritz-Niggli (Zurich) (« La femme dans la science »).

L'après-midi, une conférence sur le thème « L'être humain dans le développement technique », fut présentée par M. Victor Umbricht, de la CIBA (Bâle). En fin de rencontre, un thème très philosophique fut traité par M. le professeur Siegfried Müller-Markus (Günten).

Pour éviter deux voyages à Lucerne le Comité central de la Fédération suisse avait prévu pour le dimanche son assemblée annuelle des délégués. Les rapports annuels de la présidente et de la caissière ont été acceptés à l'unanimité.

Ce rapport de la rencontre de Lucerne ne serait pas complet si l'on ne mentionnait pas les réceptions données par la Fédération suisse et par le Club de Lucerne, au cours desquelles maints contacts entre membres suisses et étrangers ont pu être établis. Il faut aussi souligner le travail énorme accompli par la secrétaire générale (honorary secretary), Mme Louise Allenspach (Zurich).

C. Wyderko.

TESSIN

Le droit de vote pour les femmes dès 1971

Le Grand Conseil tessinois, réuni le 23 juin, s'est occupé de la révision constitutionnelle destinée à introduire le droit de vote et d'éligibilité des femmes sur le plan cantonal et communal.

Le débat a abouti à l'approbation unanime de la révision constitutionnelle. Le législatif cantonal a en même temps chargé le Conseil d'Etat d'agir de façon telle que le droit de vote et d'éligibilité pour les femmes soit accordé au plus tard à partir du 1er janvier 1971.

Pour vos tricots, toujours les

Laines Duruz

Le plus grand choix de la Suisse romande

La paille et la poutre

Et la prostitution en Suisse?

Après avoir lu en feuilleton (« Femmes suisses » mars, avril, mai juin) la lutte extraordinaire que Joséphine Butler a menée en faveur des victimes de la prostitution, une question s'impose à notre esprit: où en est la prostitution en Suisse? Répondre systématiquement à une telle question nécessiterait une enquête sociologique longue et minutieuse (que nous serions heureuses de voir entreprendre par un élève de nos écoles d'études sociales par exemple). Je me contenterai donc de poser quelques jalons à votre méditation. C'est à dessein que j'emploie le terme de méditation car l'un des aspects du problème prostitutionnel, et non des moindres, est l'attitude de l'opinion publique, donc de chacune de nous, face à ce problème.

Le mot de prostitution effraie; celui de prostituée provoque l'inquiétude des âmes bien pensantes et pourtant ne sommes-nous pas ici aussi en présence d'un drame humain? Pour éviter tout équivoque dans ce propos précisons que le terme de prostituée concerne exclusivement une femme qui exerce son métier contre salaire. Ce métier peut être occasionnel ou habituel, mais toujours rémunéré.

GRAND RESPONSABLE: MILIEU FAMILIAL

Les enquêtes faites en France, mais certainement valables pour notre pays montrent que, si l'âge des prostituées peut varier de l'adolescence à une large maturité, la plus grande partie, sinon la totalité de ces femmes sont issues de milieux familiaux perturbés: parents divorcés, décédés, père inconnu, mère célibataire, parents alcooliques ou eux-mêmes adonnés à la prostitution, etc.

Une autre constatation permet de dire qu'un grand nombre de prostituées a un développement mental et intellectuel correspondant à celui d'une adolescente de 12 à 13 ans. Ceci implique une limitation dans les possibilités professionnelles normales par manque de qualification et la stagnation dans une zone de salaires très bas.

Enfin, la publicité effrénée atteint tout autant si ce n'est davantage les jeunes filles et les jeunes femmes aux moyens financiers limités; la tentation est trop forte, un premier essai de prostitution et de gain apparentement facile est fort. Ce n'est que plus tard, parfois trop tard, qu'elles prennent conscience des réalités de ce métier.

Pour qu'il y ait prostitution, il faut qu'il y ait des clients, donc des hommes qui admettent de considérer certaines femmes comme une marchandise qu'ils peuvent s'offrir quand bon leur semble. C'est là un des aspects du drame. Demandez à brûle-pourpoint à un homme qui vous déclare froidement que la prostitution est un mal nécessaire s'il consentirait à ce que sa propre fille fasse ce métier ou y soit entraînée; peut-être mesurera-t-il alors l'énormité de son propos. Quant aux psychopathes de toutes sortes qui forment la grande majorité de la clientèle des prostituées, il serait grand temps que notre société les soignent par d'autres moyens.

Enfin, dernier volet de ce tableau, parlons des proxénètes: souteneurs, hôteliers marrons, tenanciers de bar, trafiquants, presque toujours dissimulés sous d'honnêtes (?) apparences qui profitent d'une manière ou d'une autre du gain de la prostituée et tombent sous le coup de la loi en exploitant la prostitution d'autrui (la prostitution n'étant pas en soi un délit).

CELA SE PASSE CHEZ NOUS

Après ces considérations générales qui situent le problème, voici quelques exemples tirés de notre presse romande quotidienne ou de témoignages dignes de foi:

Soleure (oct. 68): la tenancière d'un bar sur la Côte d'Ivoire cherche à plusieurs reprises à recruter, par des annonces dans un journal zuricois, des jeunes femmes en Suisse, offrant un salaire mensuel de 8 000 à 10 000 francs, voyage payé par l'annonceur. Elle donne son adresse de vacances dans une localité soleuroise. D'une trentaine d'offres elle retient celles de deux jeunes femmes, obtient leur visa. La police zuricoise, aidée d'autres polices cantonales, alertée par l'annonce suspecte, peut heureusement intervenir avant le départ des jeunes femmes destinées non pas à un bar mais à une maison close pour marins d'Abidjan.

Bienne: selon le témoignage d'un officier de police préoccupé par le problème, plusieurs jeunes femmes se livrent occasionnel-

lement à la prostitution dans les rues de la ville pour compléter leur budget mensuel.

Une de nos villes romandes: une tutrice cite le cas d'une veuve élevant très dignement ses deux filles qui suivent le gymnase. Pour disposer d'autant d'argent de poche que leurs camarades plus fortunées, ces gymnasiennes se livrent occasionnellement à la prostitution.

Berne (nov. 68): le Parlement des Jeunes, inquiété par la circulation nocturne de quelque 300 péripatéticiennes vote, à une faible majorité il est vrai, une motion demandant une révision complète de la législation relative à la prostitution et l'ouverture de maisons closes, à l'image des « centres érotiques » que l'on trouve encore en Allemagne. Sombre retour à une discrimination notoire envers les seules victimes de la prostitution.

Ces exemples suffisent à nous montrer combien, en tant que femmes, nous devons être vigilantes et appuyer celles qui sont organisées pour lutter contre toute forme de discrimination envers d'autres femmes.

Sur le plan international, la Fédération Abolitionniste internationale, fondée par Joséphine Butler, lutte pour obtenir des gouvernements une législation non discriminatoire envers les femmes en matière de prostitution; elle vise à abolir toute réglementation (maisons closes, quartiers réservés, fichier sanitaire, etc.) augmentant la déchéance morale des femmes sans atteindre les clients ou les proxénètes et à punir sévèrement toute exploitation de la prostitution.

Sur le plan romand, l'Association du Sou Joséphine Butler, qui groupe quelque 9000 membres, s'efforce d'informer l'opinion publique par son petit bulletin, « Plus haut », et par quelques causeries; elle soutient les œuvres de prévention et de reclassement en faveur des prostituées. Ces œuvres sont insuffisantes, les cadres manquent pour ouvrir d'autres foyers maternels, les emplois offerts aux femmes qui cherchent à se reclasser sont mal rémunérés. L'œuvre de Joséphine Butler est loin d'être achevée sur le plan juridique comme sur le plan social et il faut des forces neuves.

Irène Pfähler.

Etrange solidarité féminine

Nous avons reçu la lettre suivante que nous ne signons pas pour ne pas faire du tort à son auteur.

Madame,

Inutile de m'adresser un remboursement postal pour un abonnement à votre journal; il ne m'intéresse pas, pas plus que votre mouvement féministe.

Peste qu'avant de parler de droits, il faut connaître ses devoirs de femme, d'épouse et de mère, ce que la plupart d'entre-vous ignorent. Je désire, pour ma part, rester une véritable femme suisse en me dommant sans restriction à ma famille.

Tout en respectant votre manière de voir et de penser, je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Cette dame ignore certainement qu'il y a des milliers de femmes seules, célibataires, veuves, divorcées ou séparées qui doivent souvent faire face à des responsabilités de chefs de famille et qui subissent des préjudices divers.

Elle ignore, par exemple, qu'il existe d'importantes inégalités de salaire entre travailleurs masculins et féminins.

Qu'en cas de divorce, même sans torts, la femme perd tous droits sur les cotisations-retraite payées par le mari pendant les années de mariage.

Que les primes pour l'assurance-maladie sont plus élevées que celles des hommes, etc., etc.

Pour être au courant de la situation réelle des femmes, cette dame devrait lire « Femmes suisses ». Ne serait-ce que chez le coiffeur...

Dans la presse

Le «Times» parle de nous

Le «Times», dans sa page féminine du 30 juin, fait le point de la situation politique de la femme en Suisse. Il rappelle les votations antérieures, notamment les refus de Zurich (53,6% non), du Tessin (51,7%) et relève qu'en 1959 le canton le plus opposé à l'octroi du droit de vote des femmes était Appenzell (95,1%).

Le journal anglais rapporte la récente décision du Conseil national concernant la signature de la Convention européenne des droits de l'homme, mais il omet malheureusement de signaler qu'une votation fédérale aura lieu en 1970 ou 1971 sur la question de l'octroi des droits politiques aux Suissesses.

A la fin de l'article, on rappelle qu'en 1870 déjà Marie Goegg avait envoyé une pétition au Conseil national travaillant sur la nouvelle constitution fédérale. « Une république, écrivait-elle, doit donner l'exemple et mettre en pratique ses beaux principes en donnant au mot « liberté » la même signification pour les hommes et les femmes ».

En citant « Ils foulent aux pieds la Constitution », le «Times» faisait allusion au fait qu'à l'issue des délibérations du Conseil national, une banderole avait été étalée sur les marches du palais fédéral. Cette banderole fut foulée aux pieds par les conseillers et elle portait ces mots: « Tous les Suisses sont égaux devant la loi ».

Les professions au féminin

(Suite de la page 1)

(1922), Ferdinand Brunot déclarait: « Quelques formes se féminisent facilement: ingénieure, professeure s'écriraient comme supérieure, mais doctoresse empêche docteure ».

De son côté, Albert Dauzat, faisant allusion à la possibilité d'aligner les féminins de docteur et professeur sur les mots inférieure, meilleure ou supérieure, écrivait en 1939: « Nous n'en sommes pas là! » Mais, quelques années plus tard, critiquant les ridicules accomplissements du type « sa professeure », il reconnaissait qu'il suffirait d'un « e » muet pour faire rentrer ces rebelles dans la ligne des féminins bien français mineure, majeure, supérieure, prieure, et il ajoutait: « Qui aura le courage de donner l'exemple pour ingénieure, professeure? ».

Mais le courage ne suffit pas, et nous devons compter avec les femmes elles-mêmes, car c'est d'elles que vient surtout l'opposition à ces termes féminins. Comme l'a noté Brunot, « beaucoup de femmes croiraient n'avoir rien obtenu si l'assimilation (avec des termes masculins) n'était pas complète. Elles veulent porter tout crûs des titres d'hommes: Mademoiselle le Dr Ur tel. Dauat va plus loin: « La femme qui préfère pour le nom de sa profession le masculin au féminin accuse par là même un complexe d'infériorité qui contredit ses revendications légitimes (...). Proclamer la supériorité du masculin, Madame le docteur, c'est reconnaître implicitement la supériorité du mâle... (Guide du bon usage, p. 99-100). Deux autres linguistes, Damourrette et Pichon, avaient déjà stigmatisé, en termes d'ailleurs peu galants, ces femmes qui « ridiculisent leurs efforts par des dénominations masculines écauvantes et grotesques (sic) aussi attentives au génie de la langue qu'aux instincts les plus élémentaires de l'humanité (...). A moins que leur féminisme ne soit une conception contre nature et la négation non de l'inégalité mais de la différence des sexes, cette prétention barbare va contre leur but même » (l'Essai de grammaire..., t. 1, p. 320-321).

Contrairement à ce que pensent certains de mes collègues du Conseil, il me paraît absurde d'appeler Madame le président la femme qui préside une société, une organisation ou une assemblée et je persiste à dire qu'une femme qui dirige une ambassade est proprement une ambassadrice, même si, par un abus regrettable, ce titre féminin est souvent donné à l'épouse d'un ambassadeur.

R. Le Bidois.

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine Téléphone 25 35 66

GENÈVE

Le vêtement d'enfant pratique et seyant
Retouches et réparations pour dames et enfants